

2021-6463
2022-01-14

BIO-QUAT^{MD} 50-28R

Concentré de fabrication
Solution
Pour la préparation de désinfectants

INDUSTRIEL

DANGER



POISON



CORROSIF

PRINCIPE ACTIF :

Chlorure de n-Alkyl (40 % C₁₂, 50 % C₁₄, 10 % C₁₆)
diméthyl benzyl ammonim 50,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 21481 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 208 L

ARXADA, LLC
412 Mount Kemble Avenue, Suite 200S
Morristown NJ 07960
201-316-9200

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les fabricants de pesticides sont responsables de leurs propres enregistrements en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. DANGER – Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif si avalé. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou les animaux par l'entreposage ou l'élimination du produit. Ne pas entreposer en position couchée. Éviter de plier ou de heurter les parois du contenant.

REMARQUE : Ce produit ne doit pas être combiné à un réducteur ou un oxydant (comme l'hypochlorite de calcium, le perchlorate solide ou l'acide nitrique) parce qu'un tel mélange peut être explosif.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires. Éviter la consommation d'alcool.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.